



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DM S SPORTS – 2024 – 10 - 15

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : convention pour la mise à disposition de la salle Jouxant à l'Association la Grosse Boule Sisteronaise

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06 SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, dans le cadre de, la demande d'utilisation de la salle Jouxant par l'association La Grosse Boule Sisteronaise, siège social à Sisteron (04), représenté par son président, Monsieur Marc DUSSAILLANT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De permettre à l'association La Grosse Boule Sisteronaise d'utiliser la salle communale Jouxant, située au Centre Sportif Touristique et Culturel des Marres en informant le Service des Sports et avec l'accord de ce dernier, sous réserve du respect des règles de sécurité. Cette utilisation permettra à l'association La Grosse Boule Sisteronaise d'avoir à disposition une salle lors de l'organisation d'événements sportifs et réunions de bureau.

ARTICLE 2 : Que la présente autorisation est donnée à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est établie pour une durée d'un an à compter du **1^{er} décembre 2024**, elle se renouvellera tacitement si elle n'est pas dénoncée avant le **1^{er} décembre de chaque année**. La municipalité reste néanmoins prioritaire sur l'utilisation de la salle Jouxant en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : En cas d'accord mutuel, les parties peuvent à tout moment choisir de mettre fin à la présente autorisation. Dans l'éventualité où l'une des parties ne respecterait pas ses obligations, l'autre partie peut valablement faire valoir ses observations, dénoncer la convention et en obtenir la résiliation anticipée en respectant les modalités suivantes : préavis de 30 jours minimum.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à Monsieur le président de l'association La Grosse Boule Sisteronaise.

Fait à Sisteron, le 4 décembre 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**